

5^{eme} FESTIVAL DES 3 'O'



Règlement Concours Vidéo 2020

Article 1 : Qui peut participer ?

Ce concours s'adresse aux plongeurs licenciés à la FFESSM.

Il n'a pas de thème imposé, l'idée est de permettre aux vidéastes de mettre au grand jour, les émotions vécues lors de leurs plongées en eau douce ou en mer. Surprenez-nous !

En participant à ce concours, le vidéaste s'engage à :

- Ne présenter que des œuvres dont il est l'auteur.
- Manifester un intérêt pour l'environnement et à justifier d'un comportement naturaliste ne portant atteinte ni aux espèces vivantes, ni aux milieux naturels.

Article 2 : Participation

La participation au concours est de 10€ pour chaque film présenté. Le vidéaste peut présenter maximum 2 films.

Article 3 : Vidéos

Les films doivent être au format mp4 et **d'une durée maximum 6 minutes** (hors générique).

Le générique de fin doit apparaître au minimum 5 secondes après la fin du film.

Aucun film ne peut être présenté 2 fois.

Chaque concurrent, au moment de l'inscription, choisira la catégorie dans lequel il souhaite participer :

- **Catégorie Espoir « E »**
- **Catégorie Master « M »**

Les fichiers seront nommés sous la forme « catégorie-titre-nom-prénom ».mp4
(Exemple : E-bali-dupont-victor)

Article 4 : Dépôt des vidéos

- Les films doivent être envoyés par WETRANSFER (service gratuit <http://wetransfer.com>) à l'adresse suivante : festival.d3o@ffessm30.fr

- Les frais d'inscriptions doivent être envoyés :
⇒ **par virement**

Crédit Mutuel					
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation
10278	08965	00015891501	59	EUR	CCM NIMES CARRE D ART
Identifiant international de compte bancaire					
IBAN (International Bank Account Number)					BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1027	8089	6500	0158 9150 159	CMCIFR2A
Domiciliation			Titulaire du compte (Account Owner)		
CCM NIMES CARRE D ART			COMITE DEPARTEMENTAL FFESSM		
CS 71006			DU GARD		
8 PLACE QUESTEL			CHEZ M TOULMONDE		
30902 NIMES CEDEX 2			28 RUE DE TALEN		
☎33466365965			30620 AUBORD		
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.				PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ	

Les inscriptions et dépôts des films seront réalisés **jusqu'au 31 JANVIER 2020** (cachet de la poste faisant foi).

Toute vidéo et inscription reçue hors délais ne sera pas prise en compte par le jury.

Article 5 : Restrictions

Un vidéaste qui a reçu un 1^{er} prix en catégorie Espoir lors d'un précédent concours organisé par la FFESSM sur les 3 dernières années devra s'inscrire obligatoirement en catégorie Master.

Toute œuvre jugée par le jury comme présentant un caractère tendancieux ou publicitaire ne pourra être retenue.

Les membres du jury vidéo ne peuvent pas participer au concours vidéo.

Article 6 : Palmarès

Le jury vidéo sera composé de 3 personnes. Les décisions du jury seront sans appel.

Les films seront jugés selon les critères suivants :

- Créativité (scénario / originalité / commentaires)
- Faune et flore (richesse / espèces / variétés)
- Techniques (prise de vue, montage, son)

Le palmarès sera prononcé en public, sur le lieu de la manifestation, lors de la cérémonie de remise de prix du Festival des 3 »O« **le samedi 4 AVRIL 2020**

Un prix spécial sera attribué en plus des 3 premiers prix par catégorie.

Article 7 : Droit de propriété intellectuelle et utilisation des vidéos

L'auteur d'une vidéo sélectionnée autorise le CODEP30 à diffuser l'œuvre dans le seul cadre de la promotion du festival des 3 « O ».

Article 8 : Divers

Le Festival des 3 »O« traitera des éventuels problèmes techniques liés au dépôt des films ou, pour toute autre question concernant votre participation.

Dans ce cas veuillez nous contacter par mail : festival.d3o@ffessm30.fr